

RÈGLEMENT N° 684-2024-B

MODIFIANT LE RÈGLEMENT N° 684 CONCERNANT LA TARIFICATION DES SERVICES MUNICIPAUX

ATTENDU les dispositions des articles 244.1 et suivants de la *Loi sur la fiscalité municipale (L.R.Q., c. F-2.1)* permettant aux municipalités de réglementer en matière de tarification des biens, des services et des activités de la municipalité ;

ATTENDU QUE le *Règlement n° 684 concernant la tarification des services municipaux* est en vigueur ;

ATTENDU QU'un avis de motion a été régulièrement donné à l'assemblée du 8 avril 2024 et qu'un projet de règlement a été déposé lors de cette même séance ;

EN CONSÉQUENCE, LE CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-DENIS-DE-BROMPTON DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 PRÉAMBULE

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2 MODIFICATION DE L'ANNEXE « C » - TRAVAUX PUBLICS

L'annexe « C » - Travaux publics du *Règlement n° 684* et ses amendements est remplacée par l'annexe « C » jointe au présent règlement.

ARTICLE 3 MODIFICATION DE L'ANNEXE « F » - LOISIRS ET CULTURE

L'annexe « F » - Loisirs et culture du *Règlement n° 684* et ses amendements est remplacée par l'annexe « F » jointe au présent règlement.

ARTICLE 4 ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Daniel Veilleux
Maire

Pascal Blais
Directeur général et greffier-trésorier

Avis de motion et dépôt :
Adoption :
Avis public :
Entrée en vigueur :

8 avril 2024
6 mai 2024

**ANNEXE « C »
TRAVAUX PUBLICS**

Descriptions	Unités	Tarifs	
Permis d'occupation du domaine public	Par demande	200,00 \$	
Raccordement aux réseaux d'égouts et/ou d'aqueduc (conditionnel à la capacité des réseaux) (interception et/ou traitement) du réseau) (taxes en sus)	Par raccordement	Travaux de raccordement	Prix réel additionné de 15% de frais d'administration (taxes en sus)
		Repavage de la rue	Prix réel additionné de 15% de frais d'administration (taxes en sus))
Fourniture et installation de ponceaux (taxes en sus) Excluant revêtement autre que du gravier et aménagement autre que la pierre 100-200 au l'extrémités.	Par mètre linéaire	150 à 300 mm (12po) de diamètre	66, 00 \$ (taxes en sus)
		450 mm (18 po) de diamètre	110, 00 \$ (taxes en sus)
		600 mm (24 po) de diamètre	180, 00 \$ (taxes en sus)
		750 mm (30 po) de diamètre	260, 00 \$ (taxes en sus)
	Par ponceau	Frais administratifs	15 % du total de l'intervention (taxes en sus)
Intervention du <u>personnel</u> en dehors des responsabilités municipales ou pour répondre à un appel non justifié La facturation est à l'heure et arrondie à la demi-heure près. Toute demi-heure entamée est facturée comme demi-heure entière.	Par intervention ou appel	Pendant les heures normales de travail	50,00 \$ (taxes en sus)
	Par employé et par heure (pour le rappel d'un employé, un minimum de 3 h sera facturé)	En dehors des heures normales de travail (minimum 3 h)	75,00 \$ (taxes en sus)
		Les dimanches et les jours fériés déterminés par la convention collective (minimum 3 h)	100,00 \$ (taxes en sus)
		Frais administratifs	15 % du total de l'intervention (taxes en sus)
Utilisation de la <u>camionnette</u> lors d'une intervention du personnel en dehors des responsabilités municipales ou pour répondre à un appel non justifié	Par intervention ou appel	Frais administratifs	15 % du total de l'intervention (taxes en sus)
	Par heure	25,00 \$ (taxes en sus)	
Utilisation du <u>camion F550 incluant l'opérateur</u> lors d'une intervention en dehors des responsabilités municipales ou pour répondre à un appel non justifié La facturation est à l'heure et arrondie à la demi-heure près. Toute demi-heure entamée est facturée comme demi-heure entière.	Par intervention	Frais administratifs	15 % du total de l'intervention (taxes en sus)
	Par heure	Sur les heures normales de travail	90,00 \$ (taxes en sus)
		En dehors des heures normales de travail (minimum 3 h)	115,00 \$ (taxes en sus)
		Les dimanches et les jours fériés déterminés par la convention collective	140,00 \$ (taxes en sus)
Utilisation de la <u>Chargeuse Rétrocaveuse</u> incluant <u>l'opérateur</u> lors d'une intervention en dehors des responsabilités municipales ou	Par intervention	Frais administratifs	15 % du total de l'intervention (taxes en sus)
	Par heure	Sur les heures normales de travail	145,00 \$ (taxes en sus)

pour répondre à un appel non justifié		En dehors des heures normales de travail (minimum 3 h)	170,00 \$ (taxes en sus)
		Les dimanches et les jours fériés déterminés par la convention collective (minimum 3 h)	195,00 \$ (taxes en sus)
Utilisation de la <u>Pelle incluant l'opérateur</u> lors d'une intervention en dehors des responsabilités municipales ou pour répondre à un appel non justifié	Par intervention	Frais administratifs	15 % du total de l'intervention (taxes en sus)
	Par heure	Sur les heures normales de travail	125,00 \$ (taxes en sus)
		En dehors des heures normales de travail (minimum 3 h)	150,00 \$ (taxes en sus)
		Les dimanches et les jours fériés déterminés par la convention collective (minimum 3 h)	175,00 \$ (taxes en sus)
Utilisation du camion <u>10 roues sans équipement de déneigement</u> , incluant l'opérateur lors d'une intervention en dehors des responsabilités municipales ou pour répondre à un appel non justifié	Par intervention	Frais administratifs	15 % du total de l'intervention (taxes en sus)
	Par heure	Sur les heures normales de travail	135,00 \$ (taxes en sus)
		En dehors des heures normales de travail (minimum 3 h)	160,00 \$ (taxes en sus)
		Les dimanches et les jours fériés déterminés par la convention collective (minimum 3 h)	185,00 \$ (taxes en sus)
Utilisation du camion <u>10 roues avec équipement de déneigement</u> , incluant l'opérateur lors d'une intervention en dehors des responsabilités municipales ou pour répondre à un appel non justifié	Par intervention	Frais administratifs	15 % du total de l'intervention (taxes en sus)
	Par heure	Sur les heures normales de travail	225,00 \$ (taxes en sus)
		En dehors des heures normales de travail (minimum 3 h)	250,00 \$ (taxes en sus)
		Les dimanches et les jours fériés déterminés par la convention collective (minimum 3 h)	275,00 \$ (taxes en sus)
Fourniture et installation de balises de repérage	Par unité	Plaque réfléchissante	Prix réel de la plaque additionnés de 15% de frais d'administration (taxes en sus)
		Poteau	Prix réel du poteau additionnés de 15% de frais d'administration (taxes en sus)
	Par déplacement	Frais d'installation	25,00 \$ (taxes en sus)
Fourniture et installation de signalisation et / ou glissière de sécurité	Par unité		Prix réel additionné de 15% de frais d'administration (taxes en sus)

ANNEXE « F »
LOISIRS ET CULTURE

Descriptions	Unités	Tarifs	
Bibliothèque			
Carte citoyenne	Par année	Pour un adulte (14 ans et plus)	10,00 \$
		Pour un enfant (de 3 ans à 13 ans)	5,00 \$
Carte de membre pour la bibliothèque	Par carte	Non-résidents	Résidents
		20,00 \$	Gratuit
Frais pour livre en retard	Par livre, par jour de retard	0,25 \$ jusqu'à concurrence de 40, 00 \$	
Descente de bateaux			
Accès à la descente de bateaux publique de la Côte de l'artiste (Tarifs perçus par la société 9128-8647 Québec inc. (Gestion Christian Couture) en vertu d'une entente avec la Municipalité) (taxes incluses)		Régulier	Sur présentation de la carte citoyenne
	Forfait de saison	550,00 \$	275,00 \$
	Accès journalier week-end, vacances de la construction et jours fériés	60,00 \$	60,00\$
	Accès journalier les week-ends vacances de la construction et jours fériés, pour une embarcation non motorisée	20,00 \$	20,00 \$
	Accès journalier semaine	40,00 \$	Gratuit
	Accès journalier semaine pour une embarcation non motorisée	20,00 \$	Gratuit
	Accès à la rampe seulement (sans stationnement) par jour	15,00 \$	15,00 \$
Camp de jour			
Camp de jour estival régulier et Multisport - Rabais carte citoyenne : 5,00 \$ pour l'été par enfant détenant la carte, sur achat de 75, 00 \$ et plus. - Rabais famille : 10 % pour l'inscription du 2^e enfant de la même famille 20 % pour l'inscription du 3^e enfant de la même famille 30 % pour l'inscription du 4^e enfant et suivant de la même famille		Non-résident	Résident
	Pour 7 semaines (du 25 juin au 9 août du lundi au vendredi)	NA	552, 00 \$
	Pour une semaine supplémentaire (du 12 au 16 août)	NA	121,00 \$
	Pour une semaine	NA	121,00 \$

Camp de jour estival Club Wixx		Non-résident	Résident	
- Rabais carte citoyenne : 5,00 \$ pour l'été par enfant détenant la carte, sur achat de 75, 00 \$ et plus. - Rabais famille : 10 % pour l'inscription du 2^e enfant de la même famille 20 % pour l'inscription du 3^e enfant de la même famille 30 % pour l'inscription du 4^e enfant et suivant de la même famille	Par semaine	170,00 \$ par semaine	135,00 \$ par semaine	
Tarif sorties extérieures camp de jour estival régulier, Multisport et Club Wixx	Par sortie	43,00 \$	43,00 \$	
Activités				
Rabais carte citoyenne	Par cours de 75,00 \$ et plus	5,00 \$		
Rabais familial	Par inscription, pour une 2 ^e personne de la même famille à une même activité	10 %		
Titre du cours	Session	Fréquence	Non-résidents	Résident
Pickleball	Pour 15 séances	1 fois/semaine	N/A	55,00 \$
Volleyball	Pour 15 séances	1 fois/semaine	70,00 \$	65,00 \$
Zumba gold	Pour 14 séances	1 cours/semaine	165,00 \$	140,00 \$
Danse contemporaine débutants	8 séances	1 cours/semaine	100,00 \$	80,00 \$
Espagnol	Pour 10 séances	1 cours/semaine	165,00 \$	140,00 \$
Éveil musical	4 séances	Dates déterminées	145,00 \$	125,00 \$
Badminton	Pour 13 séances	1 fois/semaine	80,00 \$	65,00 \$
(Flexibilité/stretching)	Pour 14 séances	1 cours/semaine	150,00 \$	125,00 \$
Yoga	Pour 13 séances	1 cours/semaine	155,00 \$	140,00 \$
Badminton	Pour 15 séances	1 fois/semaine	80,00 \$	65,00 \$
Écriture créative	Pour 5 séances	1 cours/semaine	55,00 \$	50,00 \$
Ballet enfant	Pour 13 séances	1 cours/semaine	130,00 \$	100,00 \$
Basket 3030	11 séances	1 cours/semaine	100,00 \$	70,00 \$
Ateliers de couture débutant	3 ateliers	Dates établies	85,00 \$	60,00 \$